

**DEPARTEMENT DES
ARDENNES**

Séance du 28 février 2022

VILLE DE RETHEL

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Délibération n° 20

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit février à 18 H 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la Salle du
Conseil de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO
Joseph, Maire**

**Date de convocation
21 février 2022**

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-VANGIERDEGOM-STEVIIGNON-
DEMENGEOT-LÉCAILLE-GRENIER-TRUCHASSOU-
DAPREMONT-THOMAS-LANGONNIER-LARANGE-RICHARD-
CHEVALLOT BEROUX- BINET-DEVIE-DUPONT-MERCIER-
DERIS-AVERLY-VUARNESSON-ULPAT-BRUNIN-MERIEUX-
BOCAHUT

ABSENTS OU EXCUSES :

M. BALDO (pouvoir à Mme RICHARD)
M. POLLET (pouvoir à Mme STEVIIGNON)
Mme PERARD (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)
M. DELAPLACE (pouvoir à M. CHEVALLOT BEROUX)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme RICHARD

OBJET : Compte administratif budget général - Affectation des résultats

Exposé : Il s'agit de procéder à l'affectation des résultats du budget général pour
l'exercice 2021.

Considérant les propositions de résultats définitifs du budget général pour l'année 2021 se résumant de la façon suivante :

		BP2021	CA 2021	Résultat clôture hors RAR	Reste à réaliser	Excédent clôture avec RAR
Fonctionnement	Dépenses	6 191 678,08 €	5 561 572,49 €	347 113,24 €		1 817 747,82 €
	Recettes	6 999 641,97 €	7 523 684,40 €			
	Solde	807 963,89 €	1 962 111,91 €			
Investissement	Dépenses	9 602 878,90 €	6 874 609,07 €		447 726,34 €	
	Recettes	9 602 878,90 €	5 259 610,40 €		1 918 360,92 €	
	Solde	0,00 €	-1 614 998,67 €		1 470 634,58 €	

Sur avis favorable de la commission des Finances et des ressources humaines,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECIDE d'affecter, au budget général 2022, les résultats tels que présentés ci-dessous :

	Affectation de résultat	
Besoin de financement	1068R	
Résultat d'investissement déficitaire reporté	001D	1 614 998,67 €
Résultat d'investissement excédentaire reporté	001R	
Résultat de fonctionnement déficitaire reporté	002D	
Résultat de fonctionnement excédentaire reporté	002R	1 962 111,91 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Reethel, le - 2 MARS 2022
de la publication, le - 2 MARS 2022
Fait à Reethel, le - 2 MARS 2022

Le Maire
Joseph AFRIBO

